Il manquera 1000 psychiatres dans 10 ans

Graziella Giacometti-Bickel, Karin Landolt, Christian Bernath, Erich Seifritz, Achim Haug, Wulf Rössler

Interessenverbindungen:
Die Studie wurde durch die SVPC (Schweizerische Vereinigung Psychiatrischer Chefärztinnen und Chefärzte) finanziert. Alle Autoren deklarieren, keine weiteren Interessenverbindungen aufzuweisen.

* Les références se trouveront sous www.bullmed.ch → Numéro actuel ou Archives → 2013 → 8.

Résumé

Dans les institutions psychiatriques, la pénurie de médecins-assistantes et médecins-assistants qui envisagent de se spécialiser pour devenir médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie se fait sentir de façon toujours plus marquée. Les places de formation en médecine humaine sont trop peu nombreuses, et cette lacune a plus ou moins pu être comblée jusqu'ici en faisant appel à une forte proportion de collègues étrangers. Compte tenu de la durée de la formation initiale et postgraduée, qui est de douze ans au total, la pénurie dans les institutions ne sera perceptible qu'avec un retard de quelques années pour les psychiatres établis en cabinet. Un groupe de travail composé de représentant-e-s de l'Association suisse des médecins-cheffes et médecins-chefs en psychiatrie (ASMP) et de psychiatres établis a essayé de procéder à une évaluation de l'approvisionnement de la population suisse en cabinets de psychiatrie en se basant sur l'évolution future de la sollicitation de prestations, de la répartition d'âge de la population et des psychiatres, ainsi que du nombre de diplômes de médecin spécialiste à escompter. La conclusion à laquelle le travail a permis d'aboutir est que dans un scénario plausible, la Suisse manquera dès 2020 de 1000 psychiatres.

Introduction

La Suisse risque de souffrir d'une forte pénurie de psychiatres établis en cabinet d'ici 2030. Le pourcentage de médecins-assistantes et médecins-assistants suisses à suivre une formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie accuse en outre une baisse dramatique.

L'Association suisse des médecins-cheffes et médecins-chefs en psychiatrie (ASMP) attire l'attention, depuis déjà plusieurs années, sur le manque de relève suisse dans le domaine, qui ne cesse de s'aggraver. Ainsi, la part des médecins-assistantes et médecins-assistants titulaires d'un diplôme de médecin suisse a baissé entre 2004 et 2011, passant de 45% à 31% [1]. Les cliniques psychiatriques sont confrontées à des difficultés de recrutement parfois importantes et ne parviennent pas à repouvoir les postes de médecins-assistants si ce n'est en faisant appel à des collègues étrangers, dont le nombre est en rapide augmentation. Dans le même temps, les besoins en traitements psychiatriques et psychothérapeutiques de la population suisse affichent une hausse en raison d'une augmentation des problèmes psychiques [2, 3], d'une meilleure détection précoce et aussi parce que les maladies psychiques ne sont plus aussi stigmatisées qu'autrefois. Nous dirigeons-nous donc vers une pénurie alarmante de psychiatres? Une étude réalisée par l'ASMP en collaboration avec des psychiatres établis et la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich, a analysé la situation et a estimé les besoins pour les 20 prochaines années, afin de représenter le plus objectivement possible la problématique de la relève. Cette analyse avait pour but d'estimer le nombre de médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie établis en cabinet à l'avenir.

Cette étude ne portait pas sur l'occupation des postes par la relève médicale dans les cliniques psychiatriques et son évolution future. Cette question avait déjà été soulevée dans un précédent article de cette revue et jugée préoccupante pour le maintien de la prise en charge de la population suisse en psychiatrie clinique [1].

Méthode utilisée et résultats

Compte tenu de la littérature spécialisée en la matière, les facteurs d'influence suivants ont été considérés comme particulièrement importants pour le calcul d'un futur besoin:

- proportion de personnes sous traitement dans la population;
- participation des médecins généralistes aux soins psychiatriques et psychothérapeutiques;
- psychothérapie déléguée
- évolution des maladies psychiques;
- croissance de la population et évolution de la structure de la population;
- répartition en fonction de l'âge des psychiatres ;
- diplômes de «médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie .

Pour chaque facteur d'influence, l'évolution future a été évaluée sur la base des données correspondantes du passé (pour une description de données utilisées,

Correspondance:
Karin Landolt
Psychiatrische Universitätsklinik
Militärstrasse 8
CH-8021 Zurich
Tél. 044 296 74 31

klandolt[at]dgsp.uzh.ch

La Suisse risque de souffrir d'une forte pénurie de psychiatres établis en cabinet d'ici 2030.

se reporter aux références bibliographiques des pages 4 et 5). Dans ce contexte, quatre scénarios ont été examinés: *1) Scénario constant:* tous les paramètres restent inchangés; *2) Scénario de hausse:* les paramètres affichent une tendance haussière; 3) *Scénario de baisse*: tous les paramètres évoluent à la baisse [4];) *Scénario plausible*: englobe les évolutions des paramètres que le groupe de travail considère comme vraisemblables pour l'avenir. Le texte qui suit ne traite que du *scénario plausible*.

Dans le *scénario plausible*, les évolutions futures suivantes ont été prises comme hypothèses de départ.

Proportion de personnes en traitement dans la population: selon l'enquête suisse sur la santé (ESS)[1] 4,1% de la population suisse suivait un traitement en raison de problèmes psychiques en 1997, et 5,3% en 2007. Il a été présumé que les soins psychiatriques ambulatoires en Suisse sont organisés de manière adéquate et que ce pourcentage affichera une hausse non significative (jusqu'en 2020, de moitié moins importante qu'entre 1997 et 2007, puis hypothèse d'une consolidation).

Participation des médecins généralistes aux soins psychiatriques et psychothérapeutiques: Dans la période de 1997 à 2007, le pourcentage de personnes atteintes d'une maladie psychique et se faisant exclusivement traiter par un médecin généraliste a diminué, passant de 31,9% à 20,1%. En raison de la pénurie de médecins traitants, il a été présumé que ce pourcentage diminuerait encore d'un cinquième d'ici 2020, après quoi il se stabiliserait.

De 2005 à 2009, la *psychothérapie déléguée* a affiché une hausse de 15% à 18% des prestations psychothérapeutiques fournies (santésuisse[2]). Ce paramètre était difficile à évaluer et dépend entre autres des futures réglementations légales. Pour le présent calcul, il a donc été admis que l'évolution enregistrée jusqu'ici se poursuivrait de manière linéaire.

Il a été présupposé que l'*évolution des maladies psychiques* serait stable et en ce qui concerne l'*évolution de la structure de la population*, le scénario moyen de l'Office fédéral de la statistique [6] a été retenu, qui postule que la population en Suisse augmentera surtout dans le segment d'âge des plus de 60 ans d'ici 2020. La *répartition d'âge des psychiatres* pratiquant en cabinet a montré que la proportion des plus de 65 ans a fortement augmenté au cours de ces dernières années, mais qu'il n'y en a plus beaucoup en exercice au-delà de 70 ans. En ce qui concerne les *diplômes de médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie*, il a été admis qu'ils augmenteraient de façon linéaire à 150 par année jusqu'en 2020, puis qu'ils resteraient constants.

Nous dirigeons-nous donc, à la lumière de ces données, vers une pénurie de psychiatres? Pour le *scénario plausible*, le nombre de nouveaux diplômes nécessaires à l'avenir pour couvrir les besoins requis en psychiatres selon le scénario a été déterminé sur la base du nombre de nouveaux diplômes «médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie» à ce jour et de l'évolution de l'âge des psychiatres.

- Les diplômes qui sont nécessaires à la couverture des besoins selon le *scénario plausible* ont été comparés avec la projection correspondante des nouveaux médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie à escompter.
- Cette comparaison montre que jusqu'en 2020, il manquera environ 140 nouveaux diplômés par année en moyenne. Comme le scénario plausible part du principe que les besoins se stabiliseront à partir de 2020, la situation s'améliorera entre 2020 et 2030, à condition qu'une relève suffisante puisse être générée au cours des dix années précédentes. Cela requiert toutefois des mesures d'urgence et à long terme spécifiques.
- Si l'on additionne le nombre de psychiatres manquants chaque année, on obtient une pénurie de 1000 psychiatres en 2030.

[1] www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/ess/01.html
[2] www.santesuisse.ch

Figure 1

Comparaison entre le besoin en nombre de psychiatres jusqu'en 2030 selon le scénario plausible et le nombre escompté de psychiatres établis sur la base d'une projection du nombre de diplômes.

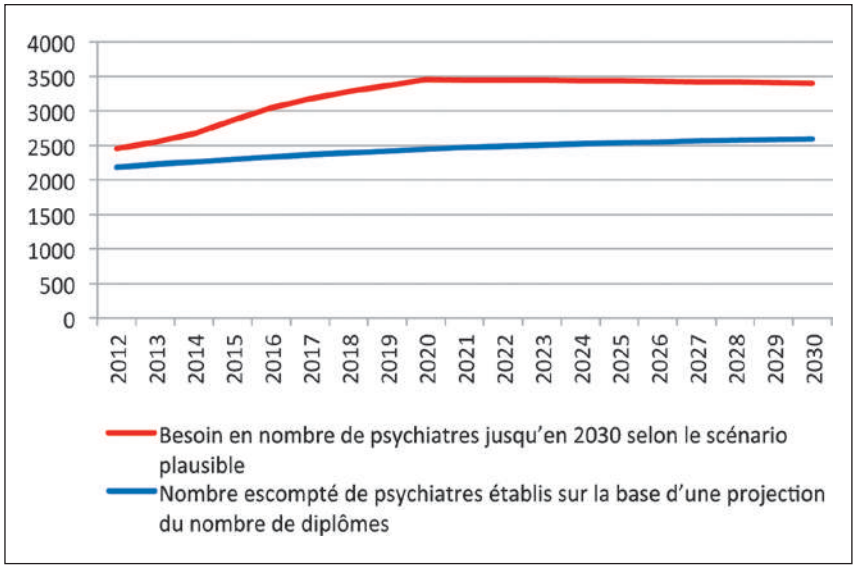

Discussion

Actuellement, environ 1200 médecins-assistantes et médecins-assistants se trouvent en formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie, parmi lesquels 31% seulement sont titulaires d'un diplôme suisse de médecin. Même si ce nombre parvient à être maintenu au cours de ces prochaines années, ce qui implique aussi que 70% de la relève continue à être recrutée à l'étranger, une pénurie de 1000 médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie établis en cabinet surviendra d'ici 2030 selon les présentes estimations.

Le problème de la relève dans la branche de la psychiatrie et de la psychothérapie est actuellement dramatique, et de plus en plus préoccupant. Le recrutement de médecins-assistantes et médecins-assistants dans les services ambulatoires et dans les cliniques psychiatriques devient de plus en plus difficile, ce qui a des répercussions négatives à moyen et long terme sur le nombre de cabinets privés de psychiatrie et de psychothérapie. Autrement dit, la prise en charge insuffisante de la population suisse en soins psychiatriques et psychothérapeutiques par des médecins spécialistes établis en cabinet privé ne se fera sentir qu'avec un certain retard dans la mesure où les cabinets sont alimentés par les centres de formation postgraduée des cliniques psychiatriques. L'exploitation des cliniques psychiatriques – en tant qu'élément important de la prise en charge médicale de la population suisse - avec des médecins qualifiés représente un autre problème dramatique à résoudre d'urgence, mais qui n'est pas traité dans le cadre de la présente analyse.

La mission de notre système de santé est de continuer à permettre à la population suisse d'accéder à des soins psychiatriques et psychothérapeutiques d'un niveau qualitatif élevé et cela doit être garanti. Comment la lacune qui se dessine dans le domaine de la prise en charge peut-elle et doit-elle être remplie? Devons-nous assister à une nouvelle immigration, par exemple de psychiatres qualifiés venus de l'étranger? Certains domaines de l'activité psychiatrique et psychothérapeutique médicales doivent-ils faire l'objet d'un splitting et être délégués à d'autres groupements professionnels? Est-il possible de rendre la discipline de la psychiatrie et de la psychothérapie plus attrayante pour la relève médicale par des mesures spécifiques telles que des adaptations tarifaires, une amélioration de l'offre de formation dans les universités et dans le domaine de la formation postgraduée, ainsi que les modèles de soins intégrés? De quelle manière les médecins de famille peuvent-ils ou doivent-ils être impliqués de façon accrue dans les soins psychiatriques et psychothérapeutiques avec les qualifications nécessaires à cette fin? Comment le champ de la psychiatrie et de la psychothérapie peut-elle être intégré plus efficacement dans les soins médicaux interdisciplinaires? Ces questions seront décisives à l'avenir pour l'approvisionnement de la population suisse en prestations médicales psychiatriques et psychothérapeutiques qualifiées.

L'ASMP se mobilise en faveur d'une augmentation de la relève médicale suisse et d'une amélioration des conditions de formation initiale et postgraduée. Elle soutient les mesures déjà prises telles que la mise sur pied du «cursus spécialisé en psychiatrie», une initiative visant à promouvoir la relève médicale dans cette discipline à la faculté de médecine de l'Université de Zurich, le développement d'un cursus de formation postgraduée des groupements régionaux de psychiatrie et de psychothérapie et la participation financière des cliniques à la formation postgraduée de spécialiste en psychothérapie (extraordinairement coûteuse). Il y a lieu de supposer que ces mesures auront des répercussions positives. Il faudra toutefois attendre la prochaine génération pour qu'elles portent leurs fruits. Pour une évolution positive durable et l'amélioration de l'attrait du titre de médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, les conditions tarifaires doivent notamment être adaptées elles aussi.

Comme le problème de la relève médicale concerne aussi d'autres disciplines médicales, les places d'études dans les facultés de médecine des universités suisses doivent être augmentées. Avec la limitation actuelle à environ 800 places d'études en médecine humaine par année, les besoins en nouveaux médecins spécialistes sont loin d'être couverts et une hausse des places d'études est nécessaire de toute urgence, même s'il représente une charge financière importante. L'université de Zurich fait d'ores et déjà des efforts pour relever l'effectif en médecine humaine et a déjà pu créer 60 places tandis que 40 places supplémentaires sont en train d'être mises sur pied. Les universités sans faculté de médecine envisagent également d'instituer des cursus de médecine.

Le financement planifié par le Parlement fédéral en vue de l'augmentation générale de 300 places d'étude en médecine humaine dans les universités suisses représente une mesure importante et tout de même une petite éclaircie dans un horizon assombri du fait de la rareté des médecins-assistantes et médecins-assistants. On peut toutefois se demander si cela est suffisant du point de vue quantitatif et du timing. Cette augmentation des effectifs ne sera mise en œuvre qu'en 2018 et produirait donc ses effets au plus tôt six ans plus tard, soit en 2024. Sera-t-il trop tard?

Références

1 Bielinski D, Akkus F, Fels D, Frauenfelder B, Gitz C, Gysi J, et al. Schweizer Nachwuchs fehlt speziell in der Psychiatrie. Bull Méd Suisses. 2010;91(10):1–2.

2 Jacobi F, Wittchen HU, Holting C, Hofler M, Pfister H, Muller N, et al. Prevalence, co-morbidity and correlates of mental disorders in the general population: results from the German Health Interview and Examination Survey (GHS). Psychol Med. 2004;34(4):597–611.

3 Richter D. Nehmen psychische Störungen zu? Eine systematische Übersicht. Psychiatrische Praxis. 2008;35:321–30.

4 Sturny I, Cerboni S, Christen S, Meyer PC. Données sur les soins des personnes atteintes de maladies psychiques en Suisse. Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé; 2004.

5 Ajdacic-Gross V, Graf M. Etat des lieux et données concernant l'épidémiologie psychiatriques. Informations concernant la Suisse. Neuchâtel: Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé; 2003.

6 OFS. Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2010–2060. Berne: OFS2010 n° de commande: 202-1000.